

**TABLEAU A** (extrait).  
*Recettes du Service local pour l'Exercice 1879.*

Nos des Articles.	NATURE DES RECETTES.	MONTANT par Article.
	<b>RECETTES ORDINAIRES</b>	F. C.
1	<b>Contributions directes.</b>	
	Impôt de prestation urbaine.....	6,000 »
	Restes à recouvrer des exercices antérieurs .....	mémoire.
	Impôt personnel et mobilier.....	45,000 »
	Patentes fixes.....	95,000 »
	Prestations de routes.....	mémoire.
2	<b>Contributions indirectes.</b>	146,000 »
	Licences .....	38,000 »
	<b>DROITS PERÇUS SUR LIQUIDATIONS.</b>	
	Droits de pilotage, de congés, de quais, de phare, etc.....	30,000 »
	Produit de l'octroi de mer.....	320,000 »
	Nacres.....	10,000 »
3	<b>Produits divers et recettes à différents titres.</b>	398,000 »
	Droits d'enregistrement, greffe, hypothèques et produits divers .....	63,000 »
	Domaine, produits de ventes d'objets condamnés et location d'immeubles.....	20,650 »
	Frais de justice et de procédure.....	6,500 »
	Produit de la cale de halage et des appareils de Fareute.....	20,000 »
	Produit de l'imprimerie.....	7,000 »
	Produit du troupeau local.....	2,000 »
	Produit de la taxe des lettres.....	6,000 »
	Produit de fourrières et taxe sur les chiens.....	4,180 »
	Droits relatifs aux permis de résidence.....	1,200 »
	Recettes à différents titres.....	2,500 »
	Subvention métropolitaine.....	101,220 »
	Subvention métropolitaine (service Marine) en com- pensation de la réduction de la station locale...	30,000 »
	Produit du droit d'étal.....	5,000 »
	Produit de saisies de marchandises (contraven- tions aux règlements sur l'octroi de mer).....	mémoire.
	Produit de la ferme d'opium.....	40,300 »
	<b>RECETTES D'ORDRE.</b>	309,550 »
	Frais de garde et de conservation des poudres dé- posées par les particuliers, etc.....	mémoire.
	<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES.</b>	»
	Prélèvement sur la caisse de réserve.....	50,000 »
	<b>Total général des recettes.....</b>	<b>903,550 »</b>

**Arrêté à la somme de neuf cent trois mille cinq cent cinquante francs.**

Papeete, le 20 décembre 1878.

*L'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,*

Signé : ERN. CHAMPY.

Approuvé pour être annexé à notre arrêté de ce jour.

Papeete, le 20 décembre 1878.

*Le Commandant Commissaire de la République,*

Signé : F. PLANCHE.